



Saint-Pern, le 21 mars 2024

MAIRIE de SAINT-PERN

3, rue de la Mairie
35190 SAINT-PERN

Madame La Maire de Saint-Pern

A

Monsieur Le Président
Communauté de Communes
Bretagne Romantique
22 rue des Coteaux
35190 La Chapelle-aux Filtzméens

Objet : PLUi CCBR – Arrêt du projet

Président	habitat-urbanisme	
Vice-président	habitat-urbanisme	
DGS	Envt-énergie	
Responsable pôle ressources	Mobilité	
DST	Tourisme	
Responsable pôle dével	Voirie hors Agglo	
Responsable pôle services pop	ZAE - Voirie en agglo	
Communication	Bâtiments prévention	
Asst. Dir. / Adm. Elus	Eau-assainissement	
Finances	Action sociale	
Marchés publics	Enfance	
RH	Jeunesse	
Service numérique	CAP	
économie	Culture	
Rég. biomasse		

Suivi du dossier : M. GERGAUD

Monsieur Le Président,

Dans le cadre de l'arrêt du projet PLUi de la Communauté de Communes Bretagne Romantique, vous avez soumis l'avis de la commune de Saint-Pern par courrier reçu le 4 mars 2024.

Je tiens à vous faire part que la commune de Saint-Pern donne un avis favorable à l'arrêt du projet du PLUi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Madame La Maire,
Marie-Hélène FRÉNOY

